



POLITIQUE DE FACTURATION

POUR LES CLIENTS

POUR LES PROJETS DE RÉAMÉNAGEMENT

DE VIDÉOTRON LTÉE

AOÛT 2022

TABLE DES MATIÈRES

1. OBJET	1
2. GÉNÉRALITÉS.....	1
3. DÉMARCHE À SUIVRE POUR EFFECTUER UNE DEMANDE	1
4. ANALYSE DES DEMANDES	1
5. DEMANDE MODIFIÉE.....	2
6. ABANDON DU PROJET	2
7. PAIEMENT DES FACTURES	2
8. FRAIS ET COÛTS RÉELS.....	3
9. ANNEXE « 1 » DEMANDE DE CONSENTEMENT	4
10. ANNEXE « 2 » GRILLE TARIFAIRE	6
11. ANNEXE « 3 » PROCÉDÉ DE PERCEPTION.....	7

7

1. OBJET

- 1.1. La présente politique de facturation pour les clients (la « Politique ») a pour but d'établir les règles relatives aux demandes des projets de réaménagement des clients de Vidéotron (les « Projets ») qui sont effectués par Vidéotron ltée ou un mandataire désigné par cette dernière.
- 1.2. Cette Politique exclut tous les projets majeurs qui nécessiteront une entente particulière de gré à gré à intervenir entre Vidéotron et le demandeur (le « Client »).

2. GÉNÉRALITÉS

- 2.1. Toute demande faite à Vidéotron pour aménager, entretenir, rénover, remplacer, déplacer, construire, et/ou modifier une installation sera sujette aux conditions stipulées ci-dessous.

3. DÉMARCHE À SUIVRE POUR EFFECTUER UNE DEMANDE

- 3.1. Toutes les demandes doivent être faites sur le formulaire joint à l'annexe « 1 » et envoyées par courriel aux adresses suivantes selon la région :

➤ ing_ream.mtl@videotron.com

Pour les municipalités à l'est des régions administratives de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches :

➤ ingenierie_de_quebec@videotron.com

4. ANALYSE DES DEMANDES

- 4.1. Toutes les demandes sont sujettes aux frais indiqués à l'annexe « 2 » (les « Tarifs ») et ceux-ci sont fournis à titre informatif.
- 4.2. Pour que Vidéotron puisse amorcer l'analyse, le formulaire joint à l'annexe « 1 » doit être dûment rempli et inclure toutes les informations et tous les documents suivants :
 - 4.2.1. Une description complète des travaux devant être réalisés, incluant la méthode requise, c.-à-d. aérienne ou souterraine, ou toutes autres particularités requises;
 - 4.2.2. Les tracés des travaux et/ou plans, photos, etc.;
 - 4.2.3. Le certificat de localisation et les servitudes le cas échéant;
 - 4.2.4. L'échéancier de travail désiré.
- 4.3. Trente (30) jours ouvrables sont requis pour analyser la demande.
- 4.4. Vidéotron fera les vérifications nécessaires auprès d'Info-Excavation. Ces coûts sont aux frais du Client.
- 4.5. Si la demande est complète, Vidéotron déterminera le coût selon les Tarifs, et une estimation préliminaire sera acheminée au Client.
- 4.6. Le Tarif applicable sera payable à ce moment.
- 4.7. Si la demande d'intervention ou les documents qui l'accompagnent sont

incomplets, inexacts ou imprécis, Vidéotron avisera par écrit le Client, qui devra rectifier la demande pour que l'analyse se poursuive.

- 4.8. L'étude de la première demande sera alors suspendue jusqu'à ce que Vidéotron reçoive les corrections et/ou les nouveaux documents. Les coûts encourus jusqu'à ce moment selon le Tarif seront ajoutés aux coûts encourus, et une nouvelle estimation amendée sera envoyée au Client, qui devra à nouveau signer l'estimation pour que Vidéotron poursuive le projet.
- 4.9. Si le Client décide de ne pas signer l'estimation amendée, une facture finale sera envoyée au Client. Lorsque Vidéotron aura reçu le paiement, le projet sera fermé. Si le demandeur retourne l'estimation signée avec les documents et/ou les informations requises, l'analyse du dossier pourra être réamorcée.
 - 4.9.1. À cette étape, un gestionnaire communiquera avec le Client pour discuter du projet et communiquer les délais qui seront requis pour accomplir les travaux.
- 4.10. Vidéotron doit recevoir la demande complète ainsi que le paiement total mentionné sur l'estimation pour que les travaux de conception réseau et de construction débutent.
- 4.11. Advenant que l'estimation ne soit pas signée ou que le paiement ne soit pas reçu dans un délai maximal de trois (3) mois, la demande deviendra caduque et une facture finale représentant tous les coûts encourus par Vidéotron sera envoyée au Client, qui devra la payer dans un délai de 30 jours après quoi les mesures de perception indiquées à l'annexe « 3 » s'appliqueront.

5. DEMANDE MODIFIÉE

- 5.1. Si le demandeur reçoit l'estimation et décide de modifier la demande pour quelque raison que ce soit, tous les coûts encourus pour la première demande seront ajoutés à la demande initiale selon les Tarifs et payables par le Client. Dans un tel cas, une nouvelle estimation sera acheminée pour refléter les Tarifs de la nouvelle demande.

6. ABANDON DU PROJET

- 6.1. Advenant le cas où le Client abandonne le projet lors de la conception, il devra alors payer les Tarifs qui lui seront facturés et qui représenteront les frais pour les travaux de conception effectués au moment de l'abandon.
- 6.2. Advenant le cas où le Client abandonne le projet en cours de réalisation, les Tarifs seront facturés selon les coûts encourus au moment de l'abandon.
- 6.3. Dans l'éventualité où le projet doit toutefois être complété par mesure de sécurité, tous les coûts seront à la charge du Client selon le Tarif.

7. PAIEMENT DES FACTURES

- 7.1. Le Client s'engage à acquitter la facture de Vidéotron dans un délai de 30 jours.
- 7.2. À défaut de paiement, des frais d'intérêts seront applicables au taux de 1,5 %/mois.

8. FRAIS ET COÛTS RÉELS

- 8.1. Toutes les demandes sont sujettes aux Tarifs.
- 8.2. Advenant que les coûts encourus par Vidéotron soient inférieurs à ceux préalablement estimés, Vidéotron s'engage à rembourser le Client selon ses politiques de remboursement.
- 8.3. Si l'estimation est supérieure aux coûts réels encourus par Vidéotron, le Client devra payer la facture représentant le coût réel.

9. ANNEXE « 1 » DEMANDE DE CONSENTEMENT

DEMANDE DE CONSENTEMENT	
Informations sur le demandeur :	
Date :	
Localisation / ville :	
Nom et prénom :	
Adresse du domicile :	Numéro : Rue : Ville : Province : Code postal :
Adresse de la facturation :	Même que celle du domicile : <input type="checkbox"/> Oui / non <input type="checkbox"/> Si oui, il n'est pas requis de remplir le formulaire Numéro : Rue : Ville : Province : Code postal :
Numéro de contact principal :	
Numéro de contact secondaire :	
Courriel :	
Informations pour la demande :	
Êtes-vous un client de Vidéotron ?	<input type="checkbox"/> Oui / non <input type="checkbox"/>
Êtes-vous propriétaire du terrain où les travaux sont demandés ?	<input type="checkbox"/> Oui / non <input type="checkbox"/>
Nature des travaux demandés	Déplacement : Enlèvement : Modifications : Poteau : Ajout <input type="checkbox"/> oui / non <input type="checkbox"/> Retrait : <input type="checkbox"/> oui / non <input type="checkbox"/> Piédestal : <input type="checkbox"/> oui / non <input type="checkbox"/> Boîte de distribution sur édifice : <input type="checkbox"/> oui / non <input type="checkbox"/> Boîte de distribution dans l'édifice : <input type="checkbox"/> oui / non <input type="checkbox"/> Hauban : <input type="checkbox"/> oui / non <input type="checkbox"/> Fil de service : <input type="checkbox"/> oui / non <input type="checkbox"/> Autres : _____

DEMANDE DE CONSENTEMENT

Raison de la demande :	Exemple : construction d'une piscine, agrandissement du domicile, installation d'un cabanon. Veuillez nous fournir des détails : _____ _____ _____ _____
Est-ce qu'Hydro-Québec et Bell sont présentes au même endroit ?	<input type="checkbox"/> Oui / non <input type="checkbox"/>
Devront-elles aussi être déplacées ?	<input type="checkbox"/> Oui / non <input type="checkbox"/>
Date demandée pour les travaux :	
Servitude	
Y a-t-il une servitude de service public sur votre lot/terrain :	<input type="checkbox"/> Oui / non <input type="checkbox"/>
Est-ce que les éléments à déplacer se trouvent à l'intérieur de cette servitude ?	<input type="checkbox"/> Oui / non <input type="checkbox"/>
Documents à fournir	
Certificat de localisation : (Si oui, svp, joindre un PDF)	<input type="checkbox"/> Oui / non <input type="checkbox"/>
Croquis des travaux à effectuer :	<input type="checkbox"/> Oui / non <input type="checkbox"/>
Photos générales des lieux :	<input type="checkbox"/> Oui / non <input type="checkbox"/>
Photos des éléments à déplacer :	<input type="checkbox"/> Oui / non <input type="checkbox"/>

10. ANNEXE « 2 » GRILLE TARIFAIRE

Toutes les demandes sont sujettes aux frais indiqués
(Ceux-ci sont à titre informatif et peuvent être modifiés selon la demande)

Objet :	Coûts
Ouverture du dossier, analyse et estimation des travaux	500,00 \$ à 1500,00 \$
Conception des plans et devis	1000,00 \$ à 3000,00 \$
Demande de permis à la Ville ou municipalité	1000,00 \$ à 3000,00 \$
Demande de permis au propriétaire du toron/poteau (Bell - HQ)	1500,00 \$ à 3000,00 \$

ESTIMATION DES COÛTS LIÉS À UN PROJET

Objet :	Coût
Déplacement de poteau, attaches réseau et fils de service	3000,00 \$ à 5000,00 \$
Déplacement de poteau avec prise multiple et fils de service	3000,00 \$ à 7000,00 \$
Déplacement de poteau avec amplificateur réseau	3000,00 \$ à 10 000,00 \$
Déplacement de poteau avec fibre optique	5000,00 \$ à 12 000,00 \$
Déplacement de poteau avec nœud optique	15000,00 \$ à 25 000,00 \$
Déplacement de poteau avec source d'alimentation réseau	8000,00 \$ à 15 000,00 \$
Déplacement de poteau avec conduits aérosouterrains	10 000,00 \$ à 18 000,00 \$
Déplacement de piédestal, conduits et fils d'alimentation du réseau	5000,00 \$ à 15 000,00 \$
Déplacement de piédestal, conduits avec fibre optique	10 000,00 \$ à 15 000,00 \$
Enlèvement/déplacement de haubans et ancrages souterrains	3000,00 \$ à 8000,00 \$
Arpentage pour servitude	700,00 \$ à 1500,00 \$

11. ANNEXE « 3 » PROCÉDÉ DE PERCEPTION

- 11.1. La facture est envoyée aux clients par courrier, selon les modalités suivantes :
- 11.2. Un courriel de relance sera envoyé soixante (60) jours après la date d'échéance
- 11.3. Après ce délai, le procédé de perception débute et un appel téléphonique sera effectué
- 11.4. Si la facture demeure toujours impayée et/ou que Vidéotron ne reçoit pas de réponse, un avis final sera envoyé
- 11.5. À défaut d'une réponse dans les six (6) mois, le dossier est transféré à une agence de recouvrement
- 11.6. Par la suite, le dossier sera transféré au département juridique dans les trois (3) à (6) mois suivant l'avis final

À noter qu'après les premiers soixante (60) jours, si la facture demeure impayée, des frais d'intérêts seront ajoutés tous les 30 jours supplémentaires.